

LE SOUS-PRÉFET DE DOLE

à

Mesdames et Messieurs les élus  
**- destinataires in fine -**

Dole, le 23/02/2023

**Objet : Énergie - Aides aux ménages**

Mesdames, messieurs,

Je souhaite attirer votre attention sur les mesures gouvernementales mises en œuvre pour soutenir les ménages face à la hausse des prix de l'énergie. La situation actuelle d'inflation importante sur les prix des produits alimentaires, du carburant et des fluides pour le chauffage conduit des situations de précarité alimentaire et énergétique préoccupantes.

Le gouvernement a mis en place en décembre 2022 des aides pour renforcer le chèque énergie existant, versé automatiquement aux ménages éligibles qui se chauffent au gaz et à l'électricité, afin de toucher également les foyers se chauffant au fioul et au bois.

L'indemnité carburant pour les travailleurs sous conditions de ressources et de déplacements domicile-travail vient d'être prolongée jusqu'à fin mars pour la solliciter auprès des finances publiques.

Afin de faire connaître au plus près ces mesures, trois flyers ont été réalisés, afin de vous permettre de communiquer auprès de vos administrés et usagers.

Étant au plus près des habitants du territoire, je vous remercie de les mettre à disposition dans les lieux d'accueil du public ou dans vos bulletins d'information, et de rester vigilants sur les situations de vulnérabilité dont vous pouvez avoir connaissance sur votre commune.

L'ensemble des services de l'État reste à votre écoute, en particulier la DDFIP qui accompagne la mise en œuvre de ces dispositifs auprès de la population.

La Sous-Préfète de Dole,



Natacha VIEILLE

Affaire suivie par :  
Mme Valérie PINTO  
Emploi, Economie  
03 84 79 44 22  
mail : [valerie.pinto@jura.gouv.fr](mailto:valerie.pinto@jura.gouv.fr)

### **Mesures gouvernementales mises en œuvre :**

- **Chauffage au bois ou au fioul** : une aide de l'État de 50 à 200 €,  
→ guichet en ligne ouvert du 27/12/2022 au 30/04/2023,
- **Chèque énergie exceptionnel** : une aide de l'État de 100 à 200 € supplémentaires,  
→ si éligibles, l'envoi des chèques s'est fait du 19 au 23 décembre 2022, les fournisseurs d'énergie peuvent accepter le chèque énergie 2022 jusqu'au 31 mars 2023,
- **Indemnité carburant travailleur** :  
→ date limite des demandes fixée au 31 mars 2023

### **DESTINATAIRES :**

- Mesdames et Messieurs les maires de l'arrondissement de Dole
- France Services d'Arbois
- France Services de Chaussin
- France Services de Dole – Centre social Olympe de Gougues
- France Services de Moissesey
- France Services d'Orchamps
- France Services du Val d'Amour
- France Services de Poligny
- France services de Salins
- France services de Tavaux – Maison du Finage
- Mme Delphine BERNARDOT, Directrice du CCAS de Dole
- Mme Mégane MOREY, Directrice de l'Unité Territoriale de Dole
- M. Jean-Charles MARTEL, Directeur adjoint de l'Unité Territoriale de Champagnole/Arbois